

« L'urgence est aussi de libérer Clarisse et tous les prisonniers des centres fermés »

Le MRAX et plus de 40 organisations du monde associatif appellent d'urgence à ce geste, simple, de légalité et d'humanité.

Aujourd'hui encore, ils sont des centaines à tenter de survivre dans des centres fermés, la boule au ventre, avec cette angoisse d'entendre en permanence la radio débiter des conseils de prudence, de distanciation sociale, de mesures sanitaires pour préserver chacun du coronavirus. Mais eux, ils savent que ces messages ne leur sont pas destinés. Pour eux, la distanciation sociale se transforme en promiscuité sociale. C'est à la roulette russe qu'on joue avec leur vie.

La ministre de l'asile et de la migration sait pourtant pertinemment que les maintenir dans ces centres, en raison de l'urgence sanitaire, est contraire à notre législation et à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme interdisant les traitements inhumains et dégradants. Et non seulement elle le sait, mais elle le dit, par l'intermédiaire de la porte-parole de son administration.

Lors de la libération de 300 personnes des centres fermés, il y a quelques jours, celle-ci a précisé que *« La loi nous indique que nous ne pouvons maintenir en détention des personnes que quand il est possible de les rapatrier rapidement. Pour les 300 personnes que nous avons libérées, ce n'est pas possible étant donné que beaucoup de pays ont fermé leurs frontières et parce qu'il n'y a plus de vol qui parte de la Belgique »*.

Elle a raison, la porte-parole de l'Office des étrangers. La loi est claire : une personne ne peut être détenue que durant le temps strictement nécessaire à son expulsion. Si l'expulsion est impossible, comme elle l'est aujourd'hui, il faut libérer les personnes détenues. Les frontières sont fermées, les vols vers les pays d'origine sont annulés, la pandémie se mondialise... la loi est claire.

Mais alors, pourquoi la ministre se met-elle hors la loi ? Pourquoi tant de personnes restent encore dans ces centres ? A l'instar de Clarisse, jeune femme congolaise, arrivée le 1^{er} mars en Belgique avec visa et passeport valides. Interrogée dans la zone de transit, emprisonnée dans le centre Caricole parce qu'elle ne sait pas que la cathédrale de Notre-Dame de Paris a brûlé... Libérée par la chambre du conseil, où le juge se dit pantois devant la décision d'enfermement. Appel de l'Office. Libérée à nouveau par la chambre des mises en accusation, qui insiste sur l'illégalité des mesures d'enfermement. Recours en cassation de l'Office des étrangers : Clarisse reste détenue et le restera jusqu'au 29 avril, date de l'audience en cassation. Avec, comme conséquence de cet acharnement, le fait que son visa est périmé, que la frontière avec la France est fermée, qu'elle ne peut plus retourner à Kinshasa faute de vol...est-ce là une politique cohérente ?

Des Clarisse, il y en a des dizaines, aujourd'hui encore, dans les centres fermés. Imaginez que le probable devienne réalité, à savoir qu'une personne, dans ces centres, soit déclarée positive au coronavirus. Les témoignages sont nombreux qui disent leur angoisse, leur incompréhension. Les médecins dénoncent les conditions d'enfermement, mais lancent aussi un avertissement solennel : *« c'est maintenant qu'il faut libérer parce qu'après, s'ils sont contaminés, cela sera trop tard »*. On ne peut imaginer ce « trop tard ».

Notre Première ministre le martèle à chacune de ses interventions : ce n'est qu'ensemble que nous éradiquerons le coronavirus. Nécessaire prise de conscience d'une absolue solidarité : c'est en prenant soin de vous que vous prenez soin des autres. En libérant les détenus des centres fermés et en prévoyant des solutions de relogement pour ceux et celles qui n'ont pas de proches pour les accueillir.

Constat simple mais juste : cette crise nous apprend, qu'on le veuille ou non, que nous vivons une histoire commune que nous devons écrire ensemble. Ensemble, cela veut dire sans laisser personne au bord de la route. Il est temps, pour eux comme pour nous, qu'ensemble nous ouvrons les portes des centres fermés.

Signataires :

AB2, Amitié Sans Frontières / Vriendschap Zonder Grenzen, Amnesty International Belgique francophone, ASBL F41, Ce.R.A.I.C. ASBL, Centre d'action interculturelle de la province de Namur (C.A.I.), Centre Interculturel de Mons et du Borinage (CIMB), Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC), Centre Régional de Verviers pour l'Intégration (CRVI), CIRE ASBL, CNCD-11.11.11, Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique, Collectif d'afghans SP, Collectif liégeois de soutien aux sans-papiers, Collectif Mémoire Coloniale et Lutte Contre les Discriminations, CRIBW, CRILUX ASBL, CRIPEL, Hand in Hand tegen racisme vzw, Jesuit Refugee Service Belgium, La Coordination des Sans-Papiers de Belgique, La Ligue des Droits humains, Le Collectif féministe Kahina, Le collectif Migrations Libres, Le Comité des TSP de la CSC Bruxelles, Le CRACPE, Collectif de Résistance Aux Centres Pour Etrangers, Le Groupe montois de Soutien aux Sans-Papiers (GMSSP), Le MOC, Le Monde des Possibles, Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), Platform(e) 21/3, Point d'Appui ASBL, Sans Papiers TV, SAP-Gauche anticapitaliste, Solidair Gent, SOS Migrants, Uit De Marge, Vluchtelingenwerk Vlaanderen.